

L'émotion d'un ministre...

Ce mardi 23 octobre, commence à l'Assemblée nationale l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour l'an prochain. « *Un budget de justice* », assure le ministre de la Santé, Marisol Touraine.

Quelle « justice » y a-t-il dans les 2,4 milliards de coupes dans les dépenses de santé, dont 657 millions dans les hôpitaux ? Vendredi 19 octobre, une jeune femme de 35 ans, résidant dans une petite ville du Lot, a perdu son bébé après avoir accouché dans sa voiture, en tentant de rejoindre la maternité de Brive (Corrèze), située à une heure de route.

La maternité de Figeac, qui n'était distante que de vingt minutes de son domicile, avait été fermée en 2009, comme des centaines d'autres dans tout le pays.

Qui est responsable de ce drame ? On entend aujourd'hui les insinuations les plus révoltantes, mettant en cause notamment le gynécologue qui suivait la jeune femme lors de sa grossesse, voire la responsabilité de la jeune femme elle-même.

Comble de cynisme : le gouvernement a mandaté l'agence régionale de santé (ARS) pour mener une enquête sur les circonstances de ce drame, alors que c'est l'ARS elle-même qui avait fermé la maternité de Figeac !

Une chose est sûre : si cette maternité n'avait pas été fermée, cette jeune femme n'aurait pas été contrainte d'accoucher seule, au bord de la route, quelle que soit l'issue incertaine d'un accouchement prématuré à sept mois.

Et dire que cette maternité, comme toutes les autres, avait été fermée sous prétexte que, réalisant moins de trois cents accouchements par an, elle ne serait pas « sûre » pour les patientes ! Un mensonge de plus ! Par exemple, la maternité d'Aix-les-Bains (Savoie) a été fermée, alors qu'elle réalisait mille cent accouchements.

Autre mensonge, par omission : l'argument de la pénurie de médecins obstétriciens. Ce sont les gouvernements successifs qui l'ont sciemment organisée depuis des années, en limitant le nombre de postes au concours (le *numerus clausus*).

« *Il est insupportable de voir un couple perdre un enfant dans de telles circonstances, c'est inacceptable* », s'émeut Marisol Touraine...

Mais que vaut l'émotion du ministre, quand elle programme 657 millions d'euros de coupes supplémentaires dans les hôpitaux l'an prochain ? Tout cela au nom de la « maîtrise médicale » des dépenses de santé, de la « lutte contre les déficits » !

Réouverture immédiate de tous les services hospitaliers dont la population a été privée, dans le Lot, comme partout !

Yan LEGOFF



6 mars 2012. Le maire de La Seyne-sur-Mer (Var) a installé une tente à l'entrée de la maternité de sa commune afin de protester contre la fermeture de l'établissement.

Photo AFP

Un communiqué du comité départemental du Lot du POI dimanche 21 octobre 2012, 12 heures

Emotion et colère après la mort d'un bébé dans le Lot

“**E**motion pour une vie perdue, celle d'un bébé, comme l'écrit *La Dépêche du Midi*. Le Lot est sous le choc, bouleversé par le décès de ce bébé lors du long, trop long, trajet qui sépare le domicile conjugal de la maternité de Brive” (édition du 21 octobre 2012).

Tout est dit, un “long, trop long trajet” car, ces dernières années, trois maternités du Lot ont fermé : Saint-Céré, Gourdon, Figeac.

Colère, car lors de la fermeture de la maternité de Gourdon, les militants qui sont aujourd'hui à la base du POI avaient, avec des habitants, seule force politique à le faire, mené campagne contre la fermeture de la maternité de Gourdon et avaient été reçus à la préfecture où le représentant du gouvernement leur avait donné comme toute réponse pour justifier le maintien de la fermeture : “Connaissez-vous des cas difficiles ?”

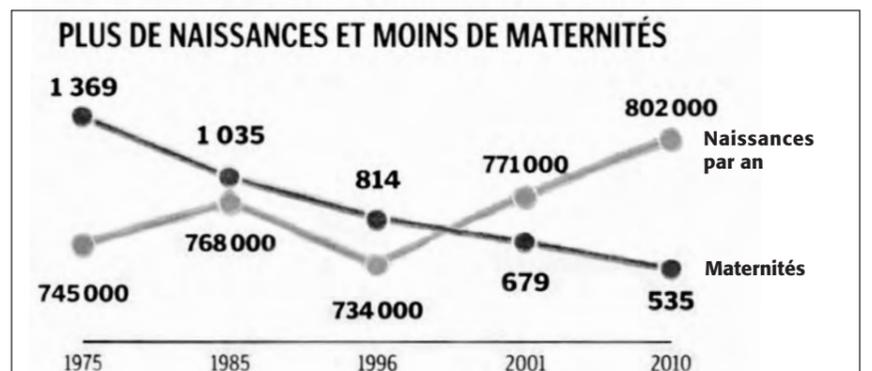
Nous y sommes. Selon France Inter (21 octobre), il y avait plus de 1 400 maternités pour 740 000 accouchements en France en 1975, et il y en aurait aujourd'hui moins de 600 pour plus de 800 000 accouchements par an.

C'est dire si tous les gouvernements ont pris leur part à cette œuvre de destruction de notre système de soins, avec les conséquences que nous voyons.

Abordons les vraies responsabilités.

La même édition de *La Dépêche du Midi* nous apprend que le président de la République, François Hollande, a demandé une enquête administrative au ministre de la Santé, que six médecins enquêteurs ont été envoyés à Figeac, Cahors et Brive, et aurait déclaré : “Je prends l'engagement, celui que j'avais déjà énoncé avant l'élec-

“La véritable enquête, elle, peut se mener à Matignon, dans les ministères concernés, à la Commission européenne où sont décidées toutes les mesures de restriction des budgets publics, de fermetures des hôpitaux”



tion présidentielle : aucun Français ne doit se trouver à plus de trente minutes de soins d'urgence.”

Double hypocrisie. La véritable enquête, elle, peut se mener à Matignon, dans les ministères concernés (Finances, Santé), à la Commission européenne où sont décidées toutes les mesures de restriction des budgets publics, de fermetures des hôpitaux, des services, des maternités pour rembourser la dette, c'est-à-dire continuer de détruire tous les acquis sociaux pour sauver les banques et les spéculateurs.

Hypocrisie, car la formule “à moins de trente minutes” signifie que ces mesures de fermeture devraient continuer, mais seront accompagnées de prétendus plans de transport des personnes, qui ne valent que ce qu'ils valent, c'est-à-dire presque rien. Dire cela, ce n'est pas remettre en cause l'immense dévouement des personnels des services des urgences (pompiers, Samu, urgentistes). Selon les médias, “dans le Lot, il y a déjà eu au moins un accouchement à la maison, grâce aux pompiers qui avaient pu se déplacer, compte tenu qu'il était impossible de faire venir une ambulance ou un hélicoptère”.

D'autres, plus à gauche (Front de gauche, PCF, PG), mettent en cause l'“austérité”.

Fort bien. Mais en matière de santé, la politique de démantèlement a trouvé sa forme synthétique, organisée, systématisée dans la loi HPST (“hôpital, patients, santé et territoires”, oui, ces gens-là osent tout) de Roselyne Bachelot sous le précédent gouvernement. Alors pourquoi le groupe Front de gauche à l'Assemblée nationale, qui en a les moyens, ne dépose-t-il pas un projet de loi pour abroger la loi Bachelot ?

C'est la colère qui monte dans le pays, dans la population, parmi les salariés des services de santé, mais, au-delà, parmi les salariés des services publics et du privé. Avec leurs organisations, ils se donneront les moyens de refuser les diktats de Bruxelles, la désertification en matière de santé, de services publics et d'industries, et de se défaire des discours hypocrites qui ne proposent que de laisser la situation perdurer.

Les militants du POI, qui préparent avec des militants ouvriers, des jeunes, des élus une conférence nationale le 1^{er} décembre à Paris, pour l'abrogation du TSCG, pour le refus de toutes les mesures concrètes qui mènent à la catastrophe et pour l'indépendance des organisations, se placent résolument aux côtés de la population. »

Source : Le Parisien

GAZ ET ÉLECTRICITÉ

La proposition de loi sur la tarification de l'énergie fait tanguer le Sénat

La proposition de loi instaurant une tarification progressive de l'énergie, présentée par le groupe PS à l'Assemblée nationale, est en train de provoquer une véritable crise au sein de la majorité parlementaire.

Yan Legoff

La proposition de loi réduirait à néant un véritable acquis de civilisation, introduit à la Libération par les lois de nationalisation créant EDF et GDF : la « péréquation tarifaire », c'est-à-dire le fait que chacun paie son électricité au même tarif. Jusque dans le PS, des parlementaires s'en émeuvent ! Le vote à l'Assemblée nationale, dans la nuit du 4 au 5 octobre derniers, avait été émaillé de violents incidents ; les députés du Front de gauche, mais aussi les centristes et ceux de l'UMP, sont sortis de l'hémicycle. « J'ai honte pour vous ! », s'est même exclamé le député PCF André Chassaigne, outré que le gouvernement présente en pleine nuit des amendements déréglant l'installation d'éoliennes (qui, subventions à l'appui, peuvent être facilement financées par des concurrents privés d'EDF).

« Je ne vote pas ce b... »

Le gouvernement a dû différer de deux semaines le passage au Sénat, où ce projet de texte, pour l'instant, n'a pas de majorité. D'autant plus que c'est au sein même du PS que la révolte gronde désormais. Le quotidien économique *La Tribune* (17 octobre), publié sur Internet, rend

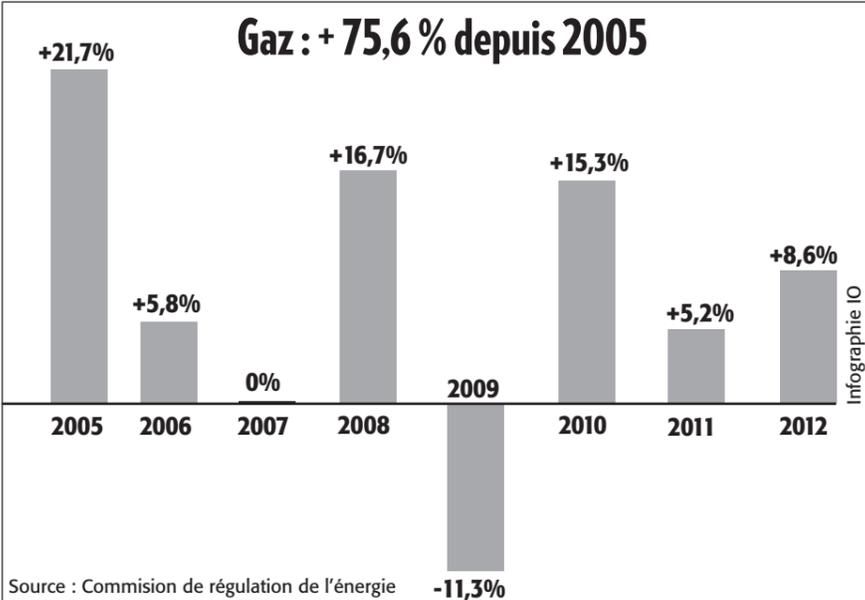
compte des travaux orageux des commissions sénatoriales sur ce texte, avant son examen en séance plénière, prévu le 31 octobre. « Monsieur le président, je passe dans l'opposition sur ce texte ! », s'exclame l'un deux. « Je ne vote pas ce bordel ! », lance un autre, dans les couloirs. En pleine commission, le sénateur PS Jean Besson interpelle sans ménagement « sa » ministre : « N'êtes-vous pas par ailleurs en train d'ouvrir la boîte de Pandore à l'égard de la péréquation tarifaire de l'électricité instaurée depuis la Libération ? Cela pourrait donner des idées aux ultralibéraux... » On ne le lui fait pas dire !



Photo AFP

Le même tarif pour tous, ce serait terminé !

La « péréquation tarifaire », c'est le fait que chacun paie son électricité au même tarif. Le complément de cette péréquation, c'est le tarif réglementé, fixé par l'Etat, égal pour tous, le tout reposant sur un monopole public. Ce système fonctionnait fort bien jusqu'à ce que l'Europe de Maastricht, et les gouvernements qui se sont succédé depuis, décident d'y mettre fin pour dégager des profits colossaux sur le dos des usagers. Ils ont cassé le monopole public, privatisé partiellement (concernant EDF) ou presque totalement (GDF) les entreprises nationales du secteur. Ils ont même contraint EDF, par la loi Nome de 2010, à revendre jusqu'à 25 % de sa production d'électricité d'origine nucléaire à ses concurrents ! Mais près de neuf français sur dix sont encore abonnés à EDF et GDF (aujourd'hui GDF Suez), et bénéficient des tarifs réglementés. Pour Bruxelles et le capital financier, c'est une situation intolérable. Sans le dire (et en osant même prétendre le contraire), le gouvernement est en train de leur donner satisfaction. Mais il est loin d'y avoir réussi.



Des tarifs qui explosent

De juillet 2005 à octobre 2012, le tarif réglementé du gaz, fixé par l'Etat, pour les clients domestiques (les particuliers) a augmenté de 75,6 %. Sur la même période, celui de l'électricité n'a augmenté « que » de 14,4 %. Mais de nouvelles taxes sont apparues, qui s'ajoutent à cette augmentation. Parmi elles, la contribution au service public de l'électricité (CSPE), décidée en 2003. D'un montant de 4,5 euros par MWh entre 2005 et 2010, elle est passée à 7,5 euros par MWh en 2011, puis à 9 euros par MWh au premier semestre 2012 et 10,5 euros (10 % environ du prix hors taxe du MWh) au second semestre 2012, soit, depuis 2010, une augmentation de... 122 % !

ÉCLAIRAGE

La casse des monopoles publics : l'Europe de Maastricht à l'œuvre

L'Union européenne a ouvert à la concurrence la fourniture de gaz et d'électricité en plusieurs salves de directives (toutes votées par les ministres représentant leurs gouvernements respectifs et par le Parlement européen). — La première, à la fin des années 1990 (directive 98/30/CE pour le gaz, directive 96/92/CE pour l'électricité) ; — la deuxième, en 2003 (directives 2003/55/CE et 2003/54/CE) ; — la troisième, en 2009 (directives 2009/73/CE et 2009/72/CE). Ces directives ont été transposées en France par les gouvernements de gauche comme de droite qui se sont succédé. L'ouverture à la concurrence, mettant fin au monopole public, s'est déroulée par étapes entre juin 2000 (gouvernement Jospin) et juillet 2007 (gouvernement Fillon).

La privatisation d'EDF et de GDF

Dans le même temps, EDF et GDF ont perdu leur statut d'entreprises publiques, issu des lois de nationalisation votées à la Libération. En 2004, EDF et GDF ont été transformés en sociétés anonymes (SA), puis cotés en

Bourse à partir de l'année suivante. Fin 2007, GDF et Suez ont fusionné. L'Etat détient encore 80 % du capital d'EDF, et 36 % de celui de GDF Suez. Entre 2003 et 2008, les profits des deux entreprises ont été multipliés par quatre et plus, pour rémunérer les actionnaires.

Des profits totalisant plus de 45 milliards d'euros depuis 2007

De 2007 à 2011, les profits de GDF-Suez s'élèvent, au total, à 25,4 milliards d'euros, soit 5 milliards d'euros par an en moyenne. Ceux d'EDF, sur la même période, totalisent 20,4 milliards d'euros, soit 4 milliards d'euros par an en moyenne. EDF a distribué 60 % de ses profits de 2011 à ses actionnaires.

Bruxelles veut en finir définitivement avec les tarifs réglementés

Dans une délibération du 25 septembre 2012, la Commission de régulation de l'énergie, mise en place pour superviser l'ouverture à la concurrence, a déclaré : « Des tarifs réglementés fixés trop bas constituent une barrière à l'entrée de fournisseurs alternatifs sur le marché du gaz. »

Le 1^{er} octobre dernier, le commissaire européen à l'Energie, Gunther Oettinger, était à Paris : « Je suis venu à Paris établir un nouveau partenariat entre la Commission et la France sur l'énergie pour envoyer des signaux clairs aux investisseurs. » Il s'est insurgé : « Plusieurs pays, comme la France, ne sont pas en ligne avec notre conception des marchés communs européens. Trois opérateurs concentrent en France 90 % du marché de l'électricité. » Selon *Les Echos* (2 octobre), « une plus forte libéralisation des prix français du gaz pour 2015 est d'ailleurs le premier dossier qu'il souhaite conclure avec le gouvernement, d'ici à la fin octobre ».

La Commission européenne s'apprête à publier un projet de communication prévu pour novembre. Selon le site Internet Euractiv.fr (17 septembre 2012), reprenant une information de l'agence Reuters, qui a consulté le projet, « la Commission propose un plan d'action. Une sortie progressive des tarifs réglementés, un audit de l'utilisation des subventions et des actions pour protéger les consommateurs figurent parmi les mesures proposées. » Bruxelles entend, d'ici à juin 2013, présenter un nouveau paquet de directives dans cet objectif.

INTERVIEW

Clarisse Delalandre, syndicaliste à EDF

« Ne soyons pas dupes ! »

Penses-tu que le gouvernement, avec la proposition de loi sur la tarification progressive de l'énergie, s'apprête à remettre en cause la « péréquation tarifaire » (un même tarif pour tous) et le tarif réglementé ?

Evidemment, oui. Personne ne saurait à l'avance ce qu'il devra payer. Cela dépendra de sa commune, du nombre de personnes dans le foyer, du mode de chauffage... De fait, c'est tout ce qu'exige l'Union européenne, pour faire exploser plus encore le prix payé par les usagers.

Et puis, j'ai tendance à me méfier. Comme syndicaliste travaillant à la recherche à EDF, je combats, dans l'unité des syndicats FO, CGT, FSU et UNEF, contre le transfert de plusieurs services au sein d'un pôle recherche, à Saclay (Essonne), qui mêlerait, dans des sociétés par actions, des étudiants, des universitaires, EDF et des multinationales comme Total. Bref, c'est la privatisation de la recherche. C'est Sarkozy qui en avait eu l'idée, et c'est ce gouvernement qui voudrait le mettre en œuvre !

La Commission de Bruxelles s'apprête à exiger officiellement une « sortie progressive du tarif réglementé », surtout en Europe...

C'est un bel aveu. J'ai bien entendu les ministres assurer que la proposition de loi était « euro-compatible ». Parlons-en ! Ce qu'exige la troïka (FMI, Commission et Banque centrale européennes) en Grèce, c'est la privatisation complète de la compagnie nationale d'électricité !

Pour quelles raisons es-tu signataire de l'appel de militants pour une conférence nationale, le 1^{er} décembre prochain, pour l'unité et la résistance ?

J'étais signataire l'an dernier du premier appel, « l'appel des 160 » contre la dictature de la troïka. Cette dictature s'est accentuée. Dans ce contexte, comme le dit l'appel, je suis contre tout « compromis historique ». Je pense que l'indépendance des organisations syndicales est cruciale. Et je constate que mon organisation syndicale, qui a justement dénoncé la proposition de loi sur la tarification de l'énergie comme remettant en cause la péréquation tarifaire, y a vu cependant une avancée sur la question des tarifs sociaux. Or je pense que c'est une belle mascarade. Si l'on veut parler du tarif social, alors parlons du retour au monopole public, au tarif réglementé tel qu'il prévalait après la loi de nationalisation de 1946, où il était déterminé non pas pour rémunérer des actionnaires, qui n'existaient pas, mais pour le service public.

Ne soyons pas dupes. Soyons indépendants ! Concernant cette proposition de loi, je pense que la revendication de retrait est nécessaire. Comme tous mes camarades, je ne veux pas revivre les flottements intervenus lors du combat contre la réforme des retraites de 2010. ■

Conférence nationale du 1^{er} décembre pour l'unité et la résistance

● SAÔNE-ET-LOIRE

Membres du PCF, du Parti de gauche, du POI, du NPA, syndicalistes, vingt militants ont participé, le 16 octobre, à la réunion du comité de Chalon-sur-Saône pour l'unité. L'appel lancé à une conférence nationale, le 1^{er} décembre, a été soumis à la discussion. Il a été décidé d'organiser une délégation de huit à dix membres à la conférence nationale, d'élargir le comité local dans cet objectif, et d'organiser une nouvelle réunion, le 19 octobre, suivie d'une conférence de presse.

● SOMME

Une déclaration du comité de la Somme « Réunis ce 15 octobre, nous constatons que la campagne pour l'unité contre la ratification du TSCG menée par notre comité, rassemblant des travailleurs et des jeunes, des militants du PCF, du PS, de « Colère et Espoir » et le POI, a permis de rassembler cinq cents signatures, ce qui témoigne du rejet grandissant du traité Merkel-Sarkozy (...). Le comité a pris connaissance de l'appel de militants représentatifs du mouvement ouvrier pour une conférence nationale qui se déroulera le 1^{er} décembre, et il y enverra des délégués. »

Enseignement

Les axes de la future loi d'orientation et de programmation pour l'école



Photo AFP

Le ministre Peillon ouvre la négociation-concertation avec les organisations syndicales.

Nicole Fisher

« Quand on change les choses, il faut le faire avec le plus de circonspection possible. » C'est ce qu'a dit Vincent Peillon le 11 octobre à la presse, en présentant les grandes lignes de la future loi d'orientation et de programmation pour l'école. Il n'empêche... C'est à toute vitesse que le gouvernement voudrait faire adopter sa loi d'orientation : les 15 et 16 octobre a débuté la négociation-concertation avec les organisations syndicales sur son projet, et, dans la foulée, le ministre a travaillé avec les associations des collectivités locales, de parents d'élèves, de lycéens. Début novembre, le projet devrait être soumis au Conseil d'Etat avant sa présentation au Conseil des ministres le 12 ou le 19 novembre.

«Territoires» contre école républicaine

François Hollande a présenté les enjeux de la loi, le 9 octobre à la Sorbonne. C'était dans la foulée des états généraux de la démocratie territoriale. Hasard ? Son axe était la promotion des « territoires », des « spécificités territoriales », des « projets éducatifs territoriaux », du « service public territorialisé de l'orientation ».

L'Association des régions de France l'a bien perçu et se félicite de la place que « le président de la République (...) a reconnu (aux régions) dans le système éducatif ». Elles sont au cœur des expérimentations que le gouvernement entend solliciter en matière d'élaboration de « normes » régionales dérogeant au Code du travail, aux statuts, aux programmes d'enseignement, aux droits et garanties républicains. Le ministre Peillon a donc explicitement annoncé sa volonté d'adosser sa loi à l'acte III de la décentralisation, en se débarassant de l'orientation scolaire

et de ses personnels, livrés aux régions, tout comme les lycées professionnels présentés comme « complémentaires à l'apprentissage ». Ainsi, les personnels d'orientation auraient « un service et des missions définies conventionnellement » avec chaque région, en lieu et place de leur statut de fonctionnaire d'Etat, ce qui menacerait tous les fonctionnaires du ministère de l'Éducation nationale.

Projets éducatifs locaux et «école du socle» contre programmes nationaux disciplinaires

François Hollande a également déclaré vouloir permettre au collègue « d'organiser plus librement sa pédagogie et ne plus avoir un modèle trop rigide d'organisation pour ses activités ». A mots couverts, il dénonce la « rigidité » de l'école républicaine, ses horaires, ses programmes, ses diplômes. Le ministre Peillon veut accélérer la mise en œuvre du « socle commun » recommandé par l'Union européenne et introduit par la loi d'orientation du 23 avril 2005. Ce n'est pas la pédagogie qui a inspiré la notion de « compétences », c'est une demande du patronat pour

supprimer la reconnaissance des qualifications acquises. Derrière le socle, il y a l'offensive contre l'école de la République, et son corollaire, les statuts nationaux des enseignants, le statut général de la fonction publique d'Etat. Tous les gouvernements précédents s'y sont essayés. Ils ont dû y renoncer devant le front commun des enseignants avec leurs syndicats.

Réforme des rythmes scolaires : la colère gronde

Autre maillon de l'acte III de la décentralisation, cette réforme n'est qu'un prétexte à la diminution des heures d'enseignement et à la remise en cause du statut des enseignants des écoles, pour les placer sous la tutelle des collectivités locales. Peillon voudrait la mener tambour battant, il l'a même dissociée de sa loi. Mais la colère monte dans les réunions syndicales massives et dans les assemblées d'enseignants des écoles. Ni sur cette question ni sur les autres, le ministre ne réussit à réunir de consensus. Les personnels sont arc-boutés sur leurs statuts et leurs revendications, et n'entendent pas les perdre.

ÉCLAIRAGE

Le «socle commun de connaissances et de compétences»... et de «culture»

Le socle commun est l'une des principales dispositions de la loi d'orientation de 2005 de François Fillon, alors ministre de l'Éducation nationale. Traduction dans la loi française des « compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie » définies par l'Union européenne, ce socle désigne le minimum de compétences et de connaissances que les élèves devraient maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire. Toutes les disciplines disparaissent dans un magma où, entre autres compétences, « les principaux éléments de mathématiques » ou « une culture humaniste et scientifique » côtoient des « compétences sociales et civiques » et « l'autonomie et l'initiative ». Le socle commun fait disparaître les programmes nationaux d'enseignement par discipline et par niveau de classe. C'est un enseignement à minima, le « kit de survie », comme le dénommait Fauroux, ex-P-DG de Rhône-Poulenc. Le parer du mot de culture, comme Vincent Peillon le projette, ne changera rien à l'affaire. Nous y reviendrons.

Lycées professionnels et techniques (Paris)

Pour le maintien de tous les établissements et des formations

Un projet de restructuration de l'enseignement professionnel public parisien vient d'être présenté, au nom de la région Ile-de-France, par la vice-présidente PCF en charge des lycées à la région, Henriette Zoughebi. Ce projet aboutirait à la fermeture de sept lycées professionnels et techniques, à la restructuration-fusion de quatre autres, ainsi qu'à la suppression de formations.

Il éclaire de tout son contenu la volonté du ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, d'inscrire sa future loi d'orientation pour l'école dans la mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation, en abandonnant notamment les lycées professionnels (LP) aux régions, et en les soumettant à une carte des formations professionnelles pilotée par les régions. Si les LP quittaient le giron de l'Etat, que resterait-il des programmes et diplômes nationaux et du statut de fonction-



Henriette Zoughebi.

Photo DR

naire d'Etat des professeurs de lycées professionnels ? La prise de position de trois syndicats parisiens pour l'abandon du projet de la région Ile-de-France est un point d'appui pour le maintien des lycées et des formations menacés, et contre le projet du ministre Peillon.

COMMUNIQUÉ DES SYNDICATS PARISIENS
CGT EDUC'ACTION, SNETAA-FO, SNUEP-FSU

Projet prévisionnel d'investissement 2012-2022

Abandon du projet de fermetures et de transfert de lycées professionnels et lycées techniques

« Les syndicats CGT Educ' Action, SNETAA-FO, SNUEP-FSU ont pris connaissance du projet prévisionnel d'investissement 2012-2022 (PPI) présenté par la région Ile-de-France. Le PPI sera soumis au vote du comité interacadémique de l'Éducation nationale le 22 novembre 2012. Ils constatent que :

- six lycées professionnels parisiens et un lycée technique sont menacés de fermeture. Ces lycées et leurs formations seraient absorbés dans des grandes structures sans garantie par ailleurs que ce soit à Paris même : lycée Théophile-Gautier (IV^e et XII^e arrondissements), lycée Valadon (XVIII^e), lycée Corbon (XV^e), lycée Armand-Carrel (XIX^e), lycée Jacques-Monod (II^e, V^e et XIV^e), lycée Abbé-Grégoire (III^e et V^e), lycée Verlomme (XV^e).
 - quatre lycées se verraient démantelés ou absorbés par d'autres établissements : lycée Maximilien-Vox (VI^e), lycée Octave-Feuillet (XVI^e), lycée Lucas-de-Nehou (V^e et XIV^e), lycée Corvisart (XIII^e).
- Ces fermetures sont l'annonce nette d'une restructuration de l'enseignement profession-

nel public parisien, avec le quasi abandon de la filière tertiaire à Paris. Parmi les LP menacés, cinq relèvent des formations tertiaires. C'est aussi l'éviction de centaines d'élèves hors de l'enseignement professionnel public. Nous considérons également que de graves dangers pèsent sur les postes des personnels et leurs statuts. Tous ces établissements ont leur place à Paris, toutes les formations aussi.

En conséquence, les syndicats CGT Educ' Action, SNETAA-FO, SNUEP-FSU exigent :

- le maintien de tous les lycées professionnels et technologiques parisiens sur leur site ;
 - le maintien de toutes les formations à Paris ;
 - le maintien de toutes les capacités d'accueil ;
 - le maintien de tous les postes et de tous les personnels de ces établissements.
- Nos syndicats décident de s'adresser en commun à la région et à la Ville de Paris pour demander l'abandon de ce projet. Nos syndicats appellent tous les personnels à prendre connaissance du PPI et à se mobiliser pour la défense des lycées professionnels publics et de la carte des formations sur Paris. »

Réforme des langues

L'introduction du contrôle continu et de l'inégalité de traitement au baccalauréat

Ophélie Sauger

En juin dernier, les professeurs de langues de lycée ont pris connaissance de la nouvelle réforme des langues pour le baccalauréat 2013, une déclinaison de la réforme Chatel du lycée. Cette réforme a immédiatement suscité l'inquiétude chez les professeurs, dans la mesure où elle instaure le contrôle continu en langue pour le bac. Ainsi, en plus de l'épreuve écrite terminale, les élèves devront passer une épreuve orale en deux parties « dans le cadre habituel de la formation de l'élève » (1), c'est-à-dire pendant les cours de l'année et avec leur propre professeur. C'est donc la fin de l'anonymat et de l'égalité de traitement pour cette discipline, et il est à craindre que cette réforme anti-

cipe la « refondation » du bac prônée par le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon.

D'un établissement à un autre, les sujets seront différents. Les inspections de langues ont refusé de fournir des sujets-type, sous prétexte que les épreuves doivent être élaborées en fonction de ce qu'aura vu l'élève en cours avec son professeur.

De plus, l'organisation de ces épreuves est entièrement à la charge du collègue, qui ne sera pas rémunéré pour le passage des oraux (contrairement à ce qui se faisait jusqu'à maintenant). Dans plusieurs lycées, les collègues se sont réunis et ont exprimé leur refus de cette réforme qui remet en cause le cadre national, anonyme et ponctuel des épreuves du baccalauréat.

Ils dénoncent aussi la charge de travail supplémentaire et non rétribué.

Des professeurs expliquent : « On nous a diminué l'enseignement des langues ces dernières années. Avec deux heures de cours par semaine, nous devons préparer à trois épreuves et faire passer tous les élèves à l'oral. Comment faire ? »

Même si les professeurs ne peuvent que se réjouir de l'évaluation à l'oral pour toutes les langues au bac, ils refusent ce que leur impose cette réforme. Plusieurs syndicats enseignants se sont déjà adressés au ministère pour demander le retour aux épreuves ponctuelles au baccalauréat.

(1) Bulletin officiel de l'Éducation nationale, no 43 (24 novembre 2011).

Document

Adresse à M. Peillon, ministre de l'Éducation nationale, adoptée par trente-quatre enseignants du XIV^e arrondissement de Paris

“Nous exigeons l'abandon des préconisations du rapport sur la refondation de l'école”

“Nous, enseignants du premier degré, réunis le samedi 20 octobre en demi-journée d'information syndicale à l'initiative du SNUDI-FO dans le XIV^e arrondissement de Paris, ayant pris connaissance des conclusions du rapport sur la “refondation de l'école”, nous nous prononçons :

- contre l'annualisation de notre temps de service ;
- contre cette modification de nos obligations de service ;
- contre l'augmentation de notre temps de présence et de travail, en généralisant en particulier le temps de présence le mercredi ;
- contre la mise en place de “projets éducatifs locaux” organisant l'autonomie des établissements, la confusion entre le scolaire et le périscolaire et nous plaçant sous la tutelle des collectivités territoriales et des associations diverses.

Nous exigeons en conséquence :

- le maintien de notre statut de fonctionnaire d'Etat ;
- le maintien de notre indépendance pédagogique ;
- le maintien d'un calendrier scolaire national ;
- la création des postes nécessaires afin d'exercer notre métier d'enseignant et d'améliorer nos conditions de travail qui sont de plus en plus difficiles (rétablissement des postes de Rased, recrutement de titulaires-remplaçants en nombre, d'auxiliaires de vie scolaire, création de postes d'atsem...).

Nous exigeons donc l'abandon des préconisations du rapport sur la “refondation de l'école”.

Handicap

Acte III de la décentralisation

L'Unapei refuse la décentralisation du handicap et ses conséquences

Le 5 octobre, lors des états généraux de la démocratie territoriale, le président de la République a annoncé que « les départements se verront confier l'ensemble des politiques du handicap et de la dépendance, hors du champ de l'assurance maladie ».

Cette décision est lourde de menaces pour l'ensemble des salariés handicapés et pour les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés, au nombre de un million.

Dans un communiqué du 8 octobre, l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (Unapei) dénonce et refuse cette mesure : « Un tel transfert de compétence “au profit” des conseils généraux traduit la volonté de l'Etat de se désengager de la politique du handicap. L'Etat ne jouera plus aucun rôle dans l'égalité de traitement des personnes handicapées. Leur sort risque de dépendre de la bonne ou mauvaise santé financière des départements.

Une telle décision semble guidée avant tout par une logique de réduction de déficits de l'Etat, le handicap n'étant ainsi perçu que comme une charge à transférer au profit de collectivités elles-mêmes exsangues et qui pourraient être tentées, au travers de la manne financière ainsi transférée — plus de 11 milliards d'euros —, de détourner ces sommes pour assurer leur propre équilibre. L'Unapei refuse une telle décentralisation de la politique du handicap et demande sans délai l'ouverture d'une concertation avec le chef de l'Etat et les personnes concernées. ■

Secteur de la santé et du médicosocial privé

Grève massive pour le maintien de la convention collective 51

Des milliers de salariés du secteur de la santé et du médicosocial privé à but non lucratif se sont saisis de l'appel de toutes les organisations syndicales à faire grève et à manifester le lundi 15 octobre pour exiger le maintien de la convention collective nationale 51. Dans de nombreux départements et établissements, des taux de grévistes extrêmement importants ont été enregistrés, dépassant parfois 60, 80 voire 90 %. Les manifestations étaient également imposantes, du jamais vu.

Entretien avec Christian Noguera, secrétaire du syndicat FO de la santé privée du Maine-et-Loire.

Le 15 octobre dernier, la grève à l'appel des organisations syndicales CFDT, CFTC, CGC, CGT et FO a été massive dans les établissements régis par la convention collective du 31 octobre 1951. Peux-tu nous expliquer les raisons qui ont conduit à un tel mouvement, inhabituel dans ce secteur ?

Cette convention collective couvre 250 000 salariés des établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux du secteur privé non lucratif. Ces établissements subissent de plein fouet, au même titre que les établissements publics, la politique de réduction massive des dépenses de santé imposée par les gouvernements successifs. Cela fait maintenant plus de deux ans et demi que les employeurs de ce secteur (la FEHAP), pour « tenter de dégager des marges financières », ont décidé de s'attaquer aux droits et garanties que contient la convention collective.

“En Maine-et-Loire, quatre-vingts délégués, représentant vingt-six établissements, se sont réunis avec les organisations syndicales”

Il s'agit notamment de remettre en cause le déroulement de carrière, la récupération des jours fériés qui coïncident avec un jour de repos, la reprise d'ancienneté lors de changement d'établissement, la reprise d'ancienneté lors d'une promotion professionnelle, les indemnités de licenciement, l'allocation de départ en retraite, la majoration à 100 % des heures supplémentaires effectuées le dimanche ou les jours fériés...

Leur objectif : abaisser le coût du travail en économisant, de leur propre aveu, plus de 2,5 % de la masse salariale. Cette amputation de droits viendrait s'ajouter à la baisse de 16,1 % du pouvoir d'achat en treize ans (chiffre officiel de la Dares, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques). Dans cette situation, mon organisation syndicale, s'appuyant sur la volonté de l'écrasante majorité des salariés de ce secteur, a tout mis en œuvre pour préserver les garanties conventionnelles.

Ainsi, un premier projet de révision de la convention collective nationale (CCN) est mort-né, puis, à la suite de la dénonciation patronale d'une grande partie de la CCN, l'accord de substitution n'a été signé par aucune organisation syndicale.

A chaque étape, il a fallu combattre pour clarifier les revendications. D'un côté, les directions des fédérations CGT, CFDT et SUD prétendaient que la CCN 51 « était finie » et qu'il fallait d'urgence ouvrir des négociations pour créer une grande convention collective unique de branche englobant tout le secteur sanitaire, médicosocial, social, regroupant 750 000 salariés. Pour sa part, FO santé privée action sociale maintenait l'orientation que l'on peut résumer ainsi : « Il y a urgence à sauver la CCN 51, pour préserver l'ensemble des conventions collectives nationales existant dans la branche. »

En mai et juin 2012, dans plusieurs départements, dans des établissements importants, des appels intersyndicaux étaient élaborés. En Maine-et-Loire, une conférence départementale réunissant les délégués du personnel (FO, CFDT, autonomes) d'une quinzaine d'établissements a eu lieu. A chaque fois, sous diverses formes, la revendication est réaffirmée : « Maintien à 100 % de la CCN 51. »

Le 4 septembre 2012, le conseil d'administration de la fédération patronale (FEHAP) a alors pris la décision, sans précédent dans le domaine de la négociation des conventions collectives, de rompre les négociations et de recourir à une « recommandation patronale ».

Il s'agissait, ni plus ni moins, de liquider la convention collective et de la remplacer par une « recommandation » unilatérale des employeurs.

Or il se trouve que dans notre secteur, une telle « recommandation » doit être agréée par le ministère pour être applicable.

Le 13 septembre, les cinq organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGC, CGT et FO) appellent à des actions pouvant aller jusqu'à la grève (qui sera fixée ultérieurement le 15 octobre) pour exiger :

- le maintien de la convention collective du 31 octobre 1951 ;
 - l'intervention des pouvoirs publics afin d'obtenir l'ouverture de réelles négociations sous l'arbitrage du ministère.
- Dans une lettre ouverte adressée à Marisol Touraine, elles demandent solennellement au ministre :
- de ne pas agréer la recommandation imposée par la FEHAP ;
 - d'assurer la survie de la convention collective pendant toute la durée de la négociation ;
 - de mettre en place une commission mixte paritaire pour la réouverture de réelles négociations respectant le paritarisme.

Dans les faits, dans les assemblées générales des établissements, les salariés décident la grève massive de vingt-quatre heures, avec leurs organisations syndicales, pour le 15 octobre.

Le 15 octobre, la grève est massive, aussi bien dans les gros établissements (centres de rééducation ou de soins de suite) que dans les maisons de retraite.



Dans la manifestation à Angers, le 15 octobre.

En Maine-et-Loire, une assemblée départementale a lieu dans les locaux de la Bourse du travail, à Angers ; quatre-vingts délégués, représentant vingt-six établissements et sites en grève, sont réunis avec les organisations syndicales. Ils adoptent une motion adressée au préfet.

“La mobilisation massive des salariés avec leurs organisations unies sur des revendications claires a permis d'obtenir un premier recul”

Puis six cent cinquante manifestants se regroupent sous les banderoles FO, CFDT et CGT. Ils manifestent en direction de la préfecture avec des mots d'ordre largement repris : « La convention, elle est à nous, on s'est battu pour la gagner, on se battra pour la garder », « FEHAP, ta recommandation, on n'en veut pas. On veut récupérer nos droits ». La presse locale, *Le Courrier de l'Ouest*, ne s'est pas trompée sur le sens de cette grève et de cette manifestation, en titrant : « Les salariés se sont mobilisés parce qu'ils refusent d'être victimes de l'austérité. »

Le jour même, le ministre Marisol Touraine annonçait dans un communiqué qu'elle était favorable à la reprise des négociations. Le 16 octobre, devant la commission des affaires sociales du Sénat, le ministre a précisé « qu'il n'était pas question de procéder à l'agrément de la recommandation patronale présentée par la FEHAP ».

La mobilisation massive des salariés avec leurs organisations unies sur des revendications claires a permis d'obtenir un premier recul. Le sentiment général chez les salariés, c'est que « nous avons remporté une bataille, mais nous n'avons pas encore gagné la guerre ».

Et maintenant, qu'allez-vous faire pour assurer la préservation des droits et des garanties conventionnelles ?

M^{me} le ministre, Marisol Touraine, doit maintenant écrire aux organisations syndicales ainsi qu'à la fédération patronale pour indiquer officiellement qu'elle refuse de donner l'agrément à la recommandation patronale.

La convocation de la commission mixte paritaire prévue par la loi du 11 février 1950 doit avoir pour premier acte de proroger les délais de survie de la partie dénoncée de la convention collective. En effet, si rien n'est fait, le 1^{er} décembre 2012, c'est l'essentiel de la CCN qui disparaîtrait.

Ce nouveau délai donné à la négociation a pour objectif, de notre point de vue, d'obtenir la récupération à 100 % des droits et garanties contenus dans la convention collective nationale.

Bien sûr, le maintien du rapport de force est indispensable pour obtenir cette revendication.

Que veux-tu ajouter en guise de conclusion ?

Le combat engagé dans ce secteur et ses résultats ont une portée plus générale. Un coin a été enfoncé dans les plans d'austérité. Pour autant, le maintien de notre convention collective nationale, de toutes les conventions collectives du secteur ainsi que des statuts des fonctionnaires menacés ne pourra être obtenu que dans le cadre d'un mouvement d'ensemble interprofessionnel contre l'austérité. C'est pourquoi je pense qu'il faut appuyer toute initiative allant dans ce sens. ■

Petroplus

Le jugement du tribunal administratif est tombé

Mardi 16 octobre, quand le responsable CGT de Petroplus sort du tribunal de commerce de Rouen pour annoncer la mise en liquidation de la raffinerie de Petit-Couronne, il déclare : « *Maintenant on est en colère, très en colère, et contre tout le monde.* »

Depuis mardi, dans tout le département et au-delà, c'est la stupeur et la colère qui dominent. Le lendemain du 16 octobre, le journal *Les Echos*, reflétant le point de vue des trusts pétroliers, commente froidement : « *Des 24 raffineries en activité en France en 1975, il n'en reste plus que dix. Avant Petit-Couronne, les sites Petroplus de Reichstett (Bas-Rhin) et Total à Dunkerque (Nord) ont fermé au cours des dernières années. Si Petit-Couronne arrête son activité, la capacité de raffinage française baissera à 69,7 millions de tonnes, selon l'UFI, contre 97 millions de tonnes en 2010 (- 28 %).* »

Il faut revenir sur ce qui s'est passé depuis dix mois et l'annonce de Petroplus d'abandon de la raffinerie.

La détermination des salariés contre cet abandon, et pour obtenir le redémarrage de la raffinerie et le maintien de tous les emplois, a été totale. Les militants syndicaux de différentes entreprises (de la chimie, du port...) sont venus régulièrement aux assemblées générales qui se tiennent devant la raffinerie.

Mais, au moment présent, dans la réflexion des syndicalistes, une question se trouve posée : l'arme que représente une confédération syndi-

« Derrière les 480 emplois, c'est tout le raffinage qui joue sa peau »

cale a-t-elle été utilisée comme elle aurait pu l'être dans une situation de ce type ? Ce qu'ont fait les militants et les salariés sur place n'est pas en cause, ils ont fait le maximum.

L'enjeu de ce conflit est parfaitement donné par les pétroliers : derrière les 480 emplois de Petroplus, c'est tout le raffinage qui joue sa peau.

Il y a eu, durant toute la campagne présidentielle, le ballet des candidats et des promesses devant la raffinerie.

Les élus de gauche sont venus apporter leur soutien, et la semaine dernière encore, ils ont fait des déclarations similaires.

Mais quand Didier Marie, président PS du département, déclare, le 16 octobre : « *Il est impératif*



Guillaume Bachelay, député PS, à Petroplus le 26 septembre, avec le ministre Montebourg.

d'accompagner tous les salariés et de chercher pour chacun d'entre eux une solution d'emploi et de lancer un vaste plan de réindustrialisation du site », chacun s'interroge : où veut-il emmener les salariés ?

Quand Guillaume Bachelay, député PS (en remplacement de Fabius), vient le 18 octobre dénoncer les importations de carburant devant les salariés : « *On nous dit qu'il y a surcapacité de raffinage mais elle vient des importations massives (40 %) de produits finis dans des pays en dehors de l'Europe* », de qui se moque-t-il ? C'est quand même bien cette concurrence « libre et non faussée », chère aux trusts pétroliers que M. Bachelay vient de renforcer en ratifiant le nouveau traité européen !

Le tribunal de commerce a décidé dans le sens des trusts (Shell, ExxonMobil, Total...) qui veulent fermer les raffineries en France pour baisser le coût du travail. Jusqu'à aujourd'hui, le gouvernement et l'Élysée couvrent totalement ces décisions.

Bernard Thibault, le secrétaire général de la CGT, a déclaré la veille des manifestations du 9 octobre : « *Nous ne sommes pas sur des mobilisations anti-gouvernementales... plus nous aurons de mobilisations, plus cela aidera le gouvernement à prendre des décisions conformes aux attentes exprimées au mois de mai dernier dans les urnes.* »

Est-ce à dire que les salariés et leurs syndicats devraient s'excuser de se défendre ? N'est-ce pas se condamner à ce que rien ne bouge ?

La déclaration du 16 octobre de la fédération chimie CGT aborde tout autrement le problème, en déclarant : « *La FNIC exige du gouvernement, d'ici au 5 novembre, de préempter la raffinerie de Petroplus Petit-Couronne comme un premier pas vers une nationalisation complète du secteur de l'énergie.* »

La question est alors posée : comment faire pour imposer cette exigence ? Comment faire pour imposer au gouvernement la réquisition qui garantira les 480 emplois de la raffinerie ?

Dans le département, chacun se souvient qu'il n'y a pas si longtemps, les pétroliers ont vraiment pris peur. Ils ont pris peur quand l'unité des travailleurs des raffineries et des travailleurs portuaires s'est réalisée dans la grève, avec les syndicats, bloquant les raffineries et les importations de produits finis.

Est-ce que cette question ne reprend pas toute son actualité, dès lors qu'il s'agit de tout faire pour arracher la préemption ?

Voilà ce qui est au cœur des discussions aujourd'hui à Petroplus, ainsi qu'entre militants et responsables syndicaux de toute la région.

Correspondant ■

Témoignage d'un médecin

Qu'est-ce que le paiement à la performance ?

Lors de la présentation du budget de la Sécurité sociale pour 2013 (projet de loi de financement de la Sécurité sociale), Marisol Touraine s'est félicitée de la mise en place du paiement à la performance, dit « P4P » (en anglais : Paying for Performance).

Concernant les économies faites sur les médicaments génériques ou sur la durée des prescriptions, elle dit : « *Des résultats sont obtenus qui doivent être amplifiés.* » M^{me} Touraine souhaiterait donc « amplifier » les mesures mises en place par le gouvernement Sarkozy-Fillon ? Mais qu'est-ce que le P4P ?

Il s'agit d'une prime donnée au médecin pouvant aller jusqu'à 9 100 euros par an s'il s'engage à respecter des objectifs de « performance ». Les critères choisis sont par exemple la proportion de médicaments génériques prescrite par le médecin ou l'informatisation du cabinet et de la transmission des données.

Face à ce projet, neuf syndicats médicaux — AMUF (urgentistes), SUD santé sociaux, SMARNU (anesthésistes réanimateurs non universitaires), SMG (généralistes), SNPP (psychiatres privés), SPHP, SPEP (psychiatres publics), SPH (psychiatres publics), USP (psychiatres) — avaient dénoncé l'atteinte à la déontologie médicale en lançant une pétition : « *Non, le médecin du XXI^e siècle ne sera pas un chasseur de prime.* » Un appel de cent dix médecins, avec l'Association

médicale de défense de la déontologie et du droit des malades (AMDDDM) avait également été lancé contre cette attaque contre la liberté de soigner du médecin, dénonçant le fait que pour « *la première fois (...), on trouve dans une convention médicale une rémunération individuelle selon la performance tout à fait contraire à notre déontologie.* (...) Comment (les médecins) peuvent-ils obéir

à d'autres résultats que le souci de tout faire pour leurs malades, quel que soit leur état de santé ? Et que deviendront les malades pour lesquels un "résultat" n'est pas garanti ? »

Le président du Conseil national de l'Ordre des médecins avait, lui, dénoncé « *le risque de conflits d'intérêts entre le médecin et son patient* » dans le bulletin de l'Ordre des médecins.

Tous les médecins s'appuient sur l'article 5 de leur Code de déontologie qui dit : « *Le médecin ne peut aliéner son indépendance sous quelque forme que ce soit.* »

Dans la pratique, avec le P4P, le médecin s'engage pour cinq ans à prescrire, par exemple, plus de génériques, moins d'antibiotiques. S'il respecte les quotas fixés, il touche son argent. Il est donc encouragé à faire des choix non plus uniquement dans le but de soigner son patient, mais aussi dans un intérêt financier, selon des objectifs fixés. Est-ce encore de la médecine ?

Par exemple, cela fait des années que les gouvernements successifs font un matraquage pour la prescription de médicaments génériques. Or ces médicaments ne sont pas du tout identiques au médicament de marque. Ils doivent avoir un passage dans le sang équivalent de 80 à 125 % du médicament de marque. Et les pharmaciens peuvent changer de générique sans demander l'avis au médecin.

Les risques sont tels pour certaines maladies que certains spécialistes ont obtenu l'arrêt de la prescription systématique de génériques, dans l'épilepsie par exemple.

Ce type de contrat entraîne donc une médecine dictée par des objectifs budgétaires, avec une contractualisation individuelle des médecins, les exposant à toutes les pressions et faisant disparaître la relation de confiance avec le malade. N'en déplaise à M^{me} Touraine et à ses prédécesseurs, les médecins veulent continuer de soigner en leur âme et conscience. Quels que soit les gouvernements, leur volonté de rigueur budgétaire et leur prétendue « dette », les médecins ne veulent pas vendre leur déontologie.

D^r Pierre COLIN ■

Alcatel-Lucent annonce 1 430 suppressions d'emplois en France

Après PSA, Sanofi, Arcelor-Mittal, puis Carrefour, Air France..., le 19 octobre, le groupe Alcatel-Lucent annonçait un plan de 1 430 suppressions de postes en France sur 9 000 salariés, dans le cadre d'une vaste restructuration.

Mille quatre cent trente suppressions d'emplois, cela représente plus de 15 % des effectifs !

« *Tout le monde est inquiet, tout est possible* », réagissait une secrétaire du comité d'entreprise Orvault-Rennes.

Sur les 1 430 postes voués à disparaître, 996 concernent Alcatel-Lucent France, 110 Alcatel Lucent International et le reste les autres filiales. La direction a également annoncé la fermeture du site de Vélizy (Yvelines), le plus important en France, avec 2 400 salariés, fermeture que l'intersyndicale CGT, CFDT et CFE-CGC juge « *inacceptable* ».

Plusieurs centaines de salariés de Vélizy se sont réunis le 19 octobre dans la cour de l'établissement après le comité d'entreprise.

En dehors de la France, le plan — qui vise 5 490 postes à travers le monde — se traduira par 530 suppressions de postes en Allemagne, 290 en Belgique et 180 en Espagne, selon les syndicats.

Ce plan de licenciements s'inscrit une nouvelle fois dans un objectif

de réduction du coût du travail de 1,25 milliard d'euros, d'ici à la fin de l'année prochaine.

Rappelons que dès 2001, Serge Tchuruk, alors P-DG d'Alcatel, déclarait vouloir en faire « *une entreprise sans usines* », se débarrassant de la quasi-totalité des usines du groupe,

revendant des unités de production à des sous-traitants et abaissant en deux ans le nombre de postes d'ouvriers et d'agents de maîtrise à 10 %. Puis, en 2006, avec la fusion entre Alcatel et Lucent, 20 000 nouveaux emplois étaient supprimés dans le monde, 12 500 en 2007, 4 000 en 2008, 1 000 en 2009...

Comme à PSA, le gouvernement ne se prononce pas pour le maintien des emplois comme des sites, mais demande aux organisations syndicales d'accompagner les suppressions. Dans un communiqué du 18 octobre, le ministre du Redressement productif, Arnaud Montebourg, déclare qu'avec le ministre du Travail, Michel Sapin, et aussi la ministre déléguée à l'Innovation et à l'Économie numérique, Fleur Pellerin, ils « *veilleront à ce qu'un dialogue exemplaire soit mis en place avec les organisations syndicales afin notamment de trouver une solution d'emploi à chaque salarié qui pourrait être concerné par le projet annoncé* ».

Laurence FAYARD ■



Photo DR

Afrique du Sud : La grève des mineurs s'étend. Echec du "sommet social"

"Aucun signe de relâchement" (le *Financial Times*)



Manifestation des mineurs en grève de la mine de l'AngloGold Ashanti à Carltonville, le 19 octobre 2012 (ci-contre le 18 octobre).

Photo AFP

François Forgue

Aujourd'hui, ce qui fait rage en Afrique du Sud et domine toute la situation, c'est un conflit de classe d'un exemplaire nettement. D'un côté, les mineurs — des travailleurs noirs — qui, par la grève, en exigeant des augmentations de salaire, se dressent contre le système d'exploitation qui les frappe. De l'autre côté, les propriétaires capitalistes des mines — propriétaires blancs, dirigeants de grandes multinationales — pour qui la surexploitation de la masse des mineurs noirs, héritage du régime d'apartheid, est la condition même de la réalisation de leurs profits.

En août, la grève éclatait dans la mine de platine de Marikana. La direction du principal syndicat des mineurs, le NUM, affilié à la Cosatu (1), désavouait la grève. Alors, la police du gouvernement présidé par Jacob Zuma, dirigeant de l'ANC, qui bénéficie du soutien de la direction de la Cosatu et du PC sud-africain, organisait un massacre des grévistes : officiellement, trente-quatre morts tués par balles. Malgré tout, la grève continuait, et un accord enregistrant d'importantes hausses de salaire, était passé avec l'ACMU, le syndicat que les travailleurs avaient constitué pour organiser leur lutte, accord approuvé par les travailleurs en assemblée générale.

Deux mois plus tard, la grève s'étend à tout le secteur minier. Comme l'écrit le *Financial Times* (19 octobre), « cela fait maintenant deux mois que se poursuit une grève qui a vu des dizaines de milliers de mineurs arrêter le travail pour exiger des hausses de salaire et il n'y a aucun signe de relâchement. Au contraire, les mineurs paraissent encore plus déterminés. »

La répression n'ayant pas suffi, le président Zuma avait convoqué en hâte un « sommet social » où étaient représentés le gouvernement, le patronat, la « société

Dans plusieurs mines où la production est arrêtée, des comités de grève sont élus par les travailleurs.

civile » et les organisations syndicales. Zuma avait demandé aux différentes parties concernées de trouver un terrain d'accord, avait reconnu le droit de grève mais condamné la violence « contre les personnes et la propriété », sans faire la moindre allusion à la violence policière.

Les contacts s'établissent de comité à comité, de mine à mine

Cette tentative se solde par un échec. On décomptait ces derniers jours environ 100 000 mineurs engagés dans la grève. Dans plusieurs mines où la production est arrêtée, des comités de grève sont élus par les travailleurs. Les contacts s'établissent de comité à comité, de mine à mine.

La question d'une action d'ensemble est soulevée. C'est non seulement un secteur vital de l'économie sud-africaine qui est menacé de paralysie, mais une composante essentielle de l'économie mondiale qui est touchée. L'Afrique du Sud compte parmi les premiers producteurs d'or et de platine au monde, et ses ressources sont entre les mains de multinationales américaines ou britanniques.

Le premier producteur mondial de platine, l'Anglo American Platinum (Amplats), vient de licencier douze mille mineurs qui faisaient la grève « illégalement ». Il s'agit du plus vaste licenciement pour fait de grève de l'histoire de l'Afrique du Sud. Les dirigeants de l'Anglo American Platinum utilisent pour ce faire une clause des accords signés en 1994 entre l'ANC et le gouvernement de l'apartheid, accords qui protègent la propriété privée, donc celle de la minorité blanche et des multinationales.

Qu'est-ce qui donne cette arrogance au grand capital international ? Le soutien que lui apporte le gouvernement Zuma, gouvernement qui trouve pourtant son origine dans le combat pour l'émancipation du peuple noir, mais dont l'existence dépend de sa capacité à maintenir le cadre établi par les accords de 1994, dont le contenu était ainsi résumé dans l'hebdomadaire *Jeune Afrique* (8 octobre 2012) : « Le deal de l'abolition de l'apartheid semble être : les Noirs gouvernent, les Blancs dominent l'économie. »

Pour préserver cette domination — forme concrète en Afrique du Sud de l'exploitation capitaliste —, il fallait chercher à briser dans le sang la grève de Marikana. Aujourd'hui, il faut soutenir les « légitimes » propriétaires des mines.

C'est pourquoi le président Zuma a lancé un appel pour que tous les travailleurs engagés dans des grèves « non protégées » reprennent le travail sans que leurs revendications soient satisfaites. Par « grèves non protégées », il entend les grèves qui ont été déclenchées par les travailleurs eux-mêmes, sans l'aval de la direction du NUM, ce que les propriétaires des mines qualifient de « grèves illégales ».

Aussitôt après sa déclaration, la direction de la Cosatu a fait savoir qu'elle soutenait la candidature de Jacob Zuma à la présidence de l'ANC, donc à un deuxième mandat à la présidence du gouvernement.

ÉCLAIRAGE

Aux origines du "lock-out" des grévistes : les accords de Kempton Park (1994), un document du Socialist Party of Azania

Au sommet social du 12 octobre, le président Zuma a osé déclarer qu'en Afrique du Sud, c'est « un droit démocratique pour les travailleurs de faire grève ».

Or, depuis deux mois, les grands trusts miniers ont pu légalement procéder au « lock-out », c'est-à-dire au licenciement collectif des dizaines de milliers de grévistes, remplacés par des non-grévistes. D'où vient cette atteinte au droit de grève ?

Pour le comprendre, il faut remonter à l'époque de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (Codesa), réunissant les héritiers du régime raciste de l'apartheid et les responsables des principales organisations se revendiquant de la majorité noire (ANC, Parti communiste et Cosatu), qui déboucha sur les accords de Kempton Park (1994). Dès le lendemain du massacre de Marikana, le Socialist Party of Azania (associé aux activités de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples) le rappelait :

« La Codesa a en particulier privé de terre, de logement, de travail le peuple noir, la

La grève des travailleurs des mines, les revendications qu'ils ont mises en avant et auxquelles ils se refusent à renoncer mettent en cause tout le dispositif sur lequel repose la domination impérialiste et le pouvoir de la minorité exploiteuse blanche.

Au travers de la lutte des classes, c'est à nouveau la question de la souveraineté et de l'indépendance nationale, de la constitution d'une République noire, du contrôle des richesses qui y sont produites qui est posée.

Comme le dit le Socialist Party of Azania (SOPA), « on ne peut être que du côté des travailleurs en lutte ».

(1) La Cosatu est la principale confédération syndicale du pays. Sa direction fait partie de l'alliance tripartite — ANC, PC sud-africain et Cosatu — sur laquelle s'appuie le gouvernement du président Zuma.

majorité noire et surtout, elle l'a condamné à vivre dans la pauvreté et le besoin. C'est un fait : la position privilégiée des Blancs reste bien préservée, protégée par un gouvernement qui n'est pas pour l'essentiel composé de Blancs. (...) Les négociateurs de la Codesa se sont aussi mis d'accord pour adopter la "clause de lock-out", dont le but était d'affaiblir le mouvement syndical et de s'attaquer aux acquis chèrement gagnés, traduits dans les conventions collectives, en isolant les travailleurs qui s'engageaient dans des conflits du travail. Dans de telles conditions, le recours aux briseurs de grève devenait une pratique constante.

La "clause de lock-out" a été délibérément conçue pour monter les ouvriers les uns contre les autres. (...) Toute résistance se heurte ensuite à l'usage sans réserve de la force brutale, parfois meurtrière comme dans le cas de Marikana. La protection de la propriété l'emporte toujours sans conteste sur tout autre préoccupation, y compris sur la vie humaine. »

Trois cents militants de quarante pays exigent de Zuma qu'il fasse cesser les menaces contre Julius Malema, l'évêque Seoka et Lybon Mabasa

Près de trois cents militants et responsables du mouvement ouvrier et démocratique de quarante pays ont pris position sur la « Lettre ouverte à Jacob Zuma, président de la République sud-africaine ». Par cette démarche pour la défense des libertés démocratiques, initiée par Louisa Hanoune et Daniel Gluckstein, coordinateurs de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, ils exigent du chef du gouvernement d'Afrique du Sud qu'il fasse immédiatement cesser les graves menaces proférées, depuis plus d'un mois, à l'encontre de militants, quel que soit le point de vue de chacun sur leurs positions politiques.

Notons, parmi les signataires, de nombreux responsables de centrales et de fédérations syndicales, parmi lesquels Pablo Micheli, secrétaire général de la CTA d'Argentine, **Lemtai Zitouni**, secrétaire général de l'Organisation africaine des syndicats des mines, énergie, chimie et assimilés, **Mohamed Bekai**, secrétaire général de la fédération nationale des travailleurs des mines et assimilés de l'UGTA d'Algérie, **Elie Domota**, secrétaire de l'UGTG (Guadeloupe), **Richard Tiendrebeogo**, premier secrétaire général adjoint de la CGT-B (Burkina-Faso), **Tharcisse Gahungu**, président de la Confédération des syndicats du Burundi, **les dirigeants de la Pakistan Workers Confederation et de l'APTUF**, **Moktar Kane** secrétaire de l'USLM de Mauritanie, **Ilie Miu**, président de la Fédération des syndicats de la construction auto-

mobile de Roumanie, **Sami Tahri**, secrétaire adjoint de l'UGTT de Tunisie, ou encore, des Etats-Unis (**à titre personnel**), **Nancy Wohlforth**, vice-présidente de l'AFL-CIO de Californie, et **Donna Dewitt**, présidente émérite de l'AFL-CIO de Caroline du Sud. **Signalons également de nombreux militants et responsables politiques, d'Afghanistan au Brésil, d'Allemagne aux Philippines, en passant par la Palestine. En France, outre de nombreux syndicalistes et démocrates comme Marc Blondel, Jean Markun (mineurs de fer de Lorraine), des universitaires, des élus, des écrivains et des responsables politiques parmi lesquelles Daniel Gluckstein et Gérard Schivardi, au nom du POI, ou Jean-Jacques Karman, membre du conseil national du PCF.**



Photo AFP

Lettre ouverte à Jacob Zuma, président de la République sud-africaine

Monsieur le Président,

Depuis la mi-septembre, des menaces sont proférées en Afrique du Sud contre des personnalités politiques reconnues de votre pays. En particulier contre Julius Malema, ancien président de la Ligue de la jeunesse de l'ANC (ANCYL), contre l'évêque anglican Johannes Seoka, qui fut de tous les combats contre le régime de l'apartheid et de l'action pour organiser les travailleurs dans des syndicats, et contre Tiyani Lybon Mabasa, président du Socialist Party of Azania et l'un de ceux qui avaient rejoint Steve Biko après la fondation du Mouvement de la conscience noire.

Un texte notamment circule sur le forum de discussion de la Communist University, intitulé « *Seoka, Malema et le marché du meurtre de Marikana* », désignant nommément les trois personnalités citées précédemment comme faisant partie de ceux qui utiliseraient les cadavres des mineurs comme un « fonds de commerce », et seraient des « gangsters dont le visage n'est pas connu à l'extérieur ».

Chacun le comprend : un tel appel équivaut à un appel au meurtre.

Ces personnalités sont connues pour s'être rendues à la mine de Marikana pendant la grève. Ces personnalités sont connues pour avoir condamné le massacre de

rente-quatre grévistes par la police le 16 août 2012, et pour s'être prononcées en faveur des revendications des grévistes et de leur syndicat au cours de la grève et des négociations.

Quel que soit le point de vue que l'on puisse avoir sur ces personnalités et sur leurs opinions respectives, nous déclarons que ces méthodes de terreur discréditeraient tout Etat prétendant respecter les libertés démocratiques qui les tolérerait.

Nous, militants du mouvement ouvrier et démocratique international, quel que soit, répétons-le, le point de vue que chacun peut avoir sur ces personnalités, sur leurs opinions et sur les événements en cours, déclarons que le gouvernement dont vous êtes le président doit prendre ses responsabilités et assurer leur intégrité. C'est pourquoi nous faisons solennellement appel à vous.

Faites cesser immédiatement les menaces contre Julius Malema, M^{rs} Johannes Seoka et Tiyani Lybon Mabasa !

Nous en appelons au mouvement ouvrier et démocratique international, pour porter cette exigence auprès des ambassades de la République sud-africaine dans chaque pays.

Le 12 octobre 2012

La lutte des mineurs noirs d'Afrique du Sud

Revue de presse internationale et sud-africaine

MÊME LICENCIÉS, LES GRÉVISTES CAMPENT SUR LEURS REVENDICATIONS

AFP, 9 octobre : « Une rencontre entre représentants du gouvernement et des mineurs licenciés la semaine dernière par la compagnie Anglo American Platinum s'est déroulée le 8 octobre. Les grévistes réclament des hausses de salaires et campent sur leurs revendications, en dépit du licenciement annoncé vendredi de douze mille d'entre eux par le numéro un mondial du platine. Les grévistes licenciés n'ont pas l'intention d'abandonner leur combat (...), ils restent déterminés à poursuivre leur action. »

« Jacob Zuma s'est élevé avec force contre la violence liée aux grèves. Il a dit que si c'était un droit démocratique pour les travailleurs de faire grève, la culture de la violence meurtrière à l'égard des personnes, combinée avec la destruction de la propriété, n'était pas acceptable. » Pas un mot, bien sûr, sur les massacres policiers.

ZUMA CONVOQUE UN "SOMMET SOCIAL"...

Le 12 octobre, le quotidien économique et financier d'Afrique du Sud *Business Day* indiquait que le président Zuma « avait invité les représentants du monde des affaires, des syndicats et de la société civile à une réunion pour trouver des solutions à la vague de grèves violentes qui menace la croissance de l'économie ».

« Le président de la Cosatu, Sdumo Dlamini, a déclaré que dans cette réunion, "ils avaient été informés des vues des investisseurs internationaux au sujet de la situation actuelle dans les mines". Il a ajouté (...) : "Un appel doit être fait à tous les Sud-Africains : oui, nous avons des problèmes, mais ne détruisons pas nos emplois ; il faut montrer avec clarté où sont les véritables dirigeants du peuple, le danger est que les travailleurs comprennent trop tard que Julius Malema leur a menti". »

Business Day ajoute : « Le président de la Cosatu, Sdumo Dlamini, a déclaré que dans cette réunion, "ils avaient été informés des vues des investisseurs internationaux au sujet de la situation actuelle dans les mines". Il a ajouté (...) : "Un appel doit être fait à tous les Sud-Africains : oui, nous avons des problèmes, mais ne détruisons pas nos emplois ; il faut montrer avec clarté où sont les véritables dirigeants du peuple, le danger est que les travailleurs comprennent trop tard que Julius Malema leur a menti". »

Business Day rapporte que le président de l'association patronale Business Unity, Jabu Mabuza, a déclaré que « (...) l'appel du président vient à point et doit être soutenu, il était bon de l'entendre dire que le caractère violent des grèves était inacceptable ».

... MAIS LES GRÈVES S'ÉTENDENT

Cinq jours après le sommet social, il est manifeste que celui-ci n'a rien résolu. La grève tend à s'enraciner. On considère que cent mille mineurs sont touchés par la grève. Zuma est contraint à réitérer son appel aux « partenaires sociaux ». *The Sovetan* (17 octobre) titre : « Zuma dit aux grévistes : "Reprenez le travail maintenant" ».

Un appel qui ne reçoit aucun écho, malgré la violence contre les grévistes. Dans la mine de fer de Kumba par exemple, selon le *Mail and Guardian* (16 octobre), trois cents travailleurs décident d'interrompre la production. Ils réclament que leurs salaires soient portés à 15 000 rands et occupent les locaux. Brutalement, un commando de deux cents hommes (des policiers, des agents des forces spéciales et des gardes de sécurité) investissent les lieux : sept mineurs sont blessés et quarante sont arrêtés.

GRÈVE DANS UNE MINE DE DIAMANTS

Le 18 octobre 2012, une agence de presse sud-africaine annonçait que les travailleurs de la mine de diamant de Petra, à l'est de Pretoria (environ mille huit cents travailleurs dont mille deux cents sont syndiqués au NUM), s'étaient mis en grève, exigeant un salaire de 12 500 rands. Leur grève est « illégale » et la section du NUM ne la soutient pas, mais, d'après son secrétaire général, elle est contrainte de représenter les grévistes.

DANS D'AUTRES SECTEURS...

Le conflit se concentre dans le secteur minier mais déborde dans d'autres branches, comme chez les camionneurs qui, par trois semaines de grève, ont arraché d'importantes augmentations de salaire.

Comme le constate la presse, « *la Cosatu, qui est en perte de vitesse* » est amenée à donner son aval à ces grèves. C'est le cas, par exemple, de la grève des travailleurs de la confection à Newcastle, payés jusqu'alors en dessous du minimum légal.

LA DIRECTION DE LA COSATU SOUTIENT ZUMA

Après que Zuma a réitéré son appel à la reprise du travail, les agences de presse annoncent, le 18 octobre, que « *la Cosatu soutiendra la candidature du président Jacob Zuma pour un second mandat comme leader de l'ANC* ».

UNE RÉUNION DE DÉLÉGUÉS DE COMITÉS DE GRÈVE : "NOUS NE CÉDERONS PAS !"

C'est la conclusion que le *Financial Times* (19 octobre) tire de la situation et d'un rassemblement de délégués de plusieurs mines : « Les participants à ce rassemblement qui réunit des "délégués des travailleurs" des secteurs du platine et de l'or, les plus touchés par les grèves, ont adressé un avertissement sévère aux compagnies minières : les revendications des mineurs doivent être satisfaites, faute de quoi les grèves qui ont éclaté en août vont s'étendre (...). Sphamanala Makhanya, ouvrier treuilliste, travaille dans la mine depuis dix ans. Il explique qu'il rapportait à la maison 5 000 rands par mois avant d'avoir été licencié par Amplats. Il habite un taudis fait de tôles dans un camp de squatters. Son salaire fait vivre dix membres de sa famille, y compris ses quatre enfants qui habitent loin, dans la province du KwaZulu Natal. »

PROVOCATION DE L'ANGLOGOLD ASHANTI

Exemple spectaculaire de l'escalade de l'agitation sociale : AngloGold Ashanti, troisième producteur d'or mondial, a été obligé de suspendre toutes ses opérations du jour au lendemain, car vingt-quatre mille de ses trente-cinq mille employés s'étaient mis en grève le mois dernier (*Financial Times*, 19 octobre). Le 22 octobre, « *AngloGold Ashanti a (...) menacé ses grévistes de les licencier s'ils ne reviennent pas travailler d'ici à mercredi* » (AFP).

"LÉGITIME DÉFENSE" ?

Deux mois après la tragédie de Marikana, pas un seul policier n'a pour l'instant été inquiété. Devant la commission d'enquête instituée par le gouvernement, l'avocat de la police sud-africaine a exprimé des regrets, mais a plaidé « *la légitime défense* »... Rappelons que trente-quatre mineurs ont été abattus, dont plusieurs d'une balle dans le dos.



Manifestation des mineurs en grève de la mine de platine, Anglo American Platinum.

Photo AFP

Espagne

L'UGT et les CCOO appellent à une journée de grève générale le 14 novembre

Andreu Camps

Les conseils confédéraux de l'Union générale des travailleurs (UGT) et des Commissions ouvrières (CCOO) ont confirmé l'appel à une journée de grève générale le 14 novembre prochain. En effet, face à la montée en puissance de la résistance et aux dangers d'explosion sociale incontrôlée, les conseils confédéraux ont décidé d'appeler à cette journée. La semaine dernière, du mardi 16 au jeudi 18 octobre, une grève générale a secoué les universités et les lycées du pays contre les coupes budgétaires qui démantèlent l'éducation publique, grève qui, selon les syndicats, a été suivie par 80 % des élèves et des enseignants. Ce lundi 22 octobre, une nouvelle grève se développe dans les transports de Madrid et de Barcelone. Certes, l'appel des syndicats exige un changement radical de la politique économique, rejetant le projet de budget 2013 et « demandant une autre politique qui donne la priorité à la relance économique et à la création d'emplois ». Mais c'est loin de ce qu'exigeaient, le 15 septembre dernier, les centaines de milliers de travailleurs de tout le pays qui ont marché sur Madrid, pour exiger le retrait des plans d'austérité, de la réforme du Code du travail et la démission du gouvernement. A l'époque, Toxo et Mendez, secrétaires généraux des deux confédérations, avaient répondu qu'il fallait un référendum.

DEUX LOGIQUES S'AFFRONTENT

Evidemment, pour les travailleurs et les jeunes, cette journée de grève générale peut et doit être le point de départ d'une mobilisation de plus grande ampleur, dans l'objectif de submerger les directions des syndicats et imposer une défaite au gouvernement et à la troïka. A cela s'ajoute le fait que, le même jour, la principale centrale syndicale portugaise, la Confédéra-

tion générale des travailleurs portugais (CGTP), et plusieurs syndicats de l'Union générale des travailleurs (UGT) appellent aussi à la grève générale. Notons que pour sa part, la commission exécutive de la Confédération européenne des syndicats (CES), réunie le 17 octobre 2012, a convoqué une « journée d'action et de solidarité » pour tenter de noyer le déferlement des travailleurs et des peuples d'Espagne et du Portugal dans un « contrat social pour l'Europe ». Ce qui indique son renoncement à combattre pour défendre l'ensemble des droits acquis. La CES réaffirme dans son appel son soutien au traité de Lisbonne et à la défense de l'Union européenne. Deux logiques s'affrontent : celle des travailleurs, des jeunes dans toute l'Europe, exigeant le retrait des plans de la troïka, conséquences du nouveau traité européen (TSCG), et d'autre part, la politique de la direction de la CES qui tente, par tous les moyens, d'enfermer la résistance des masses dans une illusoire « démocratisation » des institutions de l'Union européenne. ■

Pour la victoire de la grève

(Extraits d'une motion adoptée, le 20 octobre, dans le congrès du syndicat de la santé des Commissions ouvrières de Séville)

"Pour que la grève triomphe, il est nécessaire que les objectifs soient clairs : le retrait de la réforme du Code du travail, retrait du plan d'ajustement, abrogation de toutes les coupes dans les services publics (celles qui ont été décidées tant par le gouvernement central que par le gouvernement régional) ; retrait du projet de budget de l'Etat et du « plan de sauvetage » qui s'annonce.

Les élections régionales en Galice et au Pays basque

Ce 21 octobre, au moment où s'intensifient les rumeurs d'un nouveau plan de sauvetage qui mettrait le gouvernement espagnol sous la tutelle absolue de la troïka, des élections régionales ont eu lieu en Galice et au Pays basque. Ces échéances ont marqué une nouvelle étape dans la crise qui secoue tous les partis institutionnels. Tout d'abord, on a assisté à une chute brutale du Parti socialiste qui pourtant ne participe pas au gouvernement central. Néanmoins, il préside le gouvernement régional basque et applique la politique d'austérité dictée par Bruxelles et Rajoy. Ces élections ont connu une poussée électorale de toutes les forces nationalistes et régionalistes. Les suffrages qui se sont portés sur les partis nationalistes constituent une expression déformée de la volonté des peuples opprimés d'imposer leur droit à l'autodétermination, mettant en évidence la recherche par la population d'une issue à ses aspirations démocratiques, qui ne peuvent trouver de solution dans le cadre de la monarchie et de l'Union européenne.

Pour que la grève triomphe, les travailleurs ont besoin de savoir que la mobilisation va se poursuivre (...). Le syndicat demande aux instances de direction de la confédération d'élaborer un plan de luttes jusqu'au recul du gouvernement (...). Cela doit inclure une grande manifestation centrale au Parlement le jour du vote du budget 2013. » ■

Grande-Bretagne

Manifestation à Londres, Glasgow et Belfast le 20 octobre

"Après Athènes, Lisbonne, Madrid... maintenant, Londres!"

Une même volonté de résistance

"Après Athènes, Lisbonne, Madrid... maintenant, Londres."

Il y a quelque chose de juste dans ce commentaire repris par de nombreux journalistes au soir de la manifestation du 20 octobre, manifestation qui a rassemblé quelque 200 000 travailleurs dans les rues de Londres à l'appel des TUC, la centrale syndicale britannique.

Partout, y compris dans les deux autres manifestations de Glasgow et Belfast, c'est la volonté de résistance, la même volonté de ne pas voir le pays saigné à blanc par les mesures d'austérité imposées par les institutions financières internationales (Union européenne, BCE, FMI), qu'expriment les travailleurs et leurs organisations.

Mais il y a un autre point commun. Partout, les travailleurs sont confrontés aux mêmes obstacles dressés par ceux-là mêmes qui, au sein du mouvement ouvrier, couvrent la politique de ces institutions internationales.

Au lendemain de ces manifestations, un responsable syndical dans les services publics britanniques nous

écrivait : « Une partie de la presse et certains dirigeants nationaux prétendent qu'il y avait moins de monde que dans les manifestations précédentes. C'est possible, mais ce n'est pas la caractéristique principale de la manifestation.

200 000 manifestants avec deux slogans principaux : "Pas de coupes budgétaires !" ("No Cuts !"), "Grève générale !"

Le trait essentiel, c'est précisément qu'en dépit du fait que les TUC l'ont convoquée et organisée comme la désormais traditionnelle journée d'action annuelle, qu'elle a été convoquée sur un mot d'ordre qui ne veut strictement rien dire : "Pour un avenir qui fonctionne" (1), il y avait 200 000 manifestants avec deux slo-

gans principaux : "Pas de coupes budgétaires" ("No Cuts !"), "Grève générale".

C'est cela, la caractéristique principale. Nous sommes à quelques semaines du vote des budgets dans les conseils municipaux. Les chiffres sont formels, nous le savons, en raison de cette résistance, seules 15 % des mesures du plan quadriennal d'austérité ont été mises en place en deux ans. C'est pour cela que le gouvernement vient d'annoncer un premier volet de 12 milliards de coupes, qu'il propose d'introduire des salaires locaux et régionaux dans la santé, et même de baisser les salaires des personnels soignants.

Alors oui, il faut mettre la grève générale à l'ordre du jour, comme le dit la résolution imposée à la direction lors du récent congrès des TUC. Oui, Mark Serwotka, secrétaire général du syndicat PCS (Sécurité sociale), et Bob Crow, secrétaire général du syndicat des cheminots RMT, ont eu raison d'appeler à la grève générale lors du meeting de clôture de la manifestation.

Mais encore une fois, sur quels mots d'ordre une telle grève générale peut-

elle être un pas en avant si ce n'est sur les revendications qui, par ailleurs, sont toutes incompatibles avec le pacte européen de stabilité auquel nous sommes soumis ?

C'est pour cela que notre section Unison a défilé en scandant : "Pas de coupes, quelles qu'elles soient, d'où qu'elles viennent." Et j'insiste sur le "d'où qu'elles viennent". Lorsque Miliband (le président du Labour Party — NDT) a pris la parole au meeting, il a dit à nouveau que si le Labour venait au pouvoir, il appliquerait les plans d'austérité pour faire payer la dette. Il a été hué par la foule, qui comptait pourtant presque 100 % d'électeurs du Labour. Quand les manifestants huent Miliband et applaudissent les appels à la grève générale, il est clair qu'ils disent : "Grève générale pour les salaires, les emplois, les retraites, grève générale pour pas une coupe. Pas une voix du Labour pour les coupes." ■

Jean-Pierre BARROIS ■

(1) En anglais : « For a future that works ! » Un jeu de mot intraduisible, qui signifie tout à la fois « un avenir qui fonctionne » et « un avenir au travail ».

Chronique

ÉCONOMIQUE

La nouvelle taxe européenne

Pierre Cise

Le 9 octobre dernier, onze pays de l'Union européenne (1) se sont prononcés pour l'instauration d'une taxe sur les transactions financières. L'idée, lancée par la Commission européenne en septembre 2011, devait réunir le soutien de neuf pays de l'Union européenne (soit un tiers des pays membres) pour sa mise en œuvre, qui ne sera effective dans ces onze pays au mieux qu'en 2013.

Annoncée à grand bruit, l'affaire tombe au moment où tous les gouvernements européens mettent en œuvre l'austérité et ratifient les uns après les autres le TSCG. Le gouvernement Hollande-Ayrault a lui-même brandi cette taxe comme une des concessions obtenues en contrepartie de cette ratification. Mais tout cela, c'est du vent.

D'abord, la taxe s'appliquera à des pays dont le rôle est modeste, voire inexistant, sur les marchés financiers. Le principal opposant à cette taxe est la Grande-Bretagne, où se réalisent les trois quarts des transactions financières européennes.

Sur le continent, la deuxième place financière est la Suisse (Zurich et Genève) qui n'est pas membre de l'Union européenne. Francfort et Paris sont loin derrière (2).

Ensuite, outre le fait que les onze pays sont en désaccord total sur le type de transactions taxées et sur l'utilisation des sommes ainsi levées, la taxe elle-même sera fort inoffensive si ce n'est inefficace. Elle sera dix fois moins élevée sur les transactions les plus importantes (les produits dérivés (3)) que sur celles qui le sont moins (les actions).

D'autre part, la taxe s'appliquera sur les titres détenus en fin de journée. Or les spéculateurs achètent et vendent des titres en quelques minutes, plusieurs fois dans la journée et peuvent aisément se trouver à la fin sans aucun titre, mais avec de confortables profits. Ce sont des centaines de milliards d'euros qui échapperont ainsi à la taxe. Et enfin, il est de notoriété publique que les principaux groupes financiers et industriels émettent une grande part de leurs titres aux Etats-Unis, autant de transactions qui échapperont aussi à la taxe.

Tout cela, les promoteurs de cette taxe le savent. Il ne s'agit que d'un leurre pour faire passer la mise en œuvre du TSCG.

(1) Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Estonie, France, Grèce, Italie, Portugal, Slovaquie et Slovénie.

(2) Selon une étude publiée en septembre 2012 par un think tank anglais, les Bourses de Francfort et de Paris se situent respectivement aux 13^e et 29^e rangs mondiaux en terme de volume de transactions.

(3) Les produits dérivés sont en quelque sorte des paris faits sur l'évolution du prix des titres, sans avoir besoin de les posséder.

Tunisie

Entretien avec Sami Tahri, secrétaire général adjoint de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT)

L'Assemblée n'est ni constituante ni souveraine



Peut-on dire que la situation politique en Tunisie est aussi tendue que dans la première période de la révolution ?

La crise sociale que nous vivons est intimement liée à la crise politique et économique. Il y a une situation de tiraillement, de provocation, de dédain, d'atteinte aux droits démocratiques des citoyens de la part des milices qui agissent en toute impunité, et d'un gouvernement qui

Tout cela a un effet sur la situation économique, qui s'est aggravée. L'insécurité se répercute directement dans l'activité économique qui s'est rétractée. Des indicateurs montrent que nous nous dirigeons vers une catastrophe économique. Bien sûr, tout cela a des conséquences sur les négociations qui étaient engagées entre nous et le patronat pour des augmentations de salaire. Et bien sûr, la situation de l'emploi se dégrade de plus en plus. Le gouvernement annonce des chiffres de recrutement qui n'ont aucune réalité.

L'UGTT est-elle la seule organisation à défendre les revendications sociales et politiques du peuple ?

L'initiative prise par l'UGTT de réunir un congrès sur la base d'une plate-forme qui n'est rien d'autre que le programme porté par la révolution s'inscrit dans ce sens. Ce congrès appelle toutes les forces politiques du pays à se réunir, à s'accorder pour respecter la volonté du peuple afin de rétablir un climat sain et de préparer les élections législatives. Mais Ennahda et le Congrès pour la République ont rompu officiellement avec cette initiative, considérant que l'UGTT est en train de la leur arracher ! Ils ont ainsi choisi la fuite en avant, et cette attitude n'augure rien de bon.

Quelles sont les grandes lignes de l'initiative prise par l'UGTT ?

Son objectif est de définir la feuille de route pour les tâches à remplir maintenant, terminer la rédaction de la Constitution, constituer le Conseil transitoire de la justice et le Haut Comité des élections, fixer la date des élections, constituer un Haut Comité indépendant de l'information. D'autre part, il s'agit aussi de poser les conditions pour interdire à quiconque de confisquer les pouvoirs et d'en être le détenteur exclusif. Et, troisièmement, de faire en sorte que cette étape transitoire s'achève dans le cadre d'un dialogue de tous les partis, au sein d'un congrès qui vient en soutien au travail de l'Assemblée nationale constituante.

Mais l'Assemblée nationale constituante n'aurait-elle pas dû être le cadre de ce travail d'élaboration ?

L'Assemblée nationale constituante a perdu sa souveraineté dès le départ, en remettant entre les mains du gouvernement tous les pouvoirs. Cela a permis au gouvernement de lui imposer son programme. Cette Assemblée nationale constituante n'est pas le cadre d'un débat démocratique. C'est même le lieu où les quelques représentants de l'opposition font l'objet de menaces et de pressions diverses. Elle n'est ni souveraine ni constituante.

outrepasse tous ses droits et agit en considérant qu'il est le seul à disposer de tous les pouvoirs. Il y a trois partis au gouvernement (*Ennahda, Congrès pour la République et Ettakatol* — NDLR), mais en fait de tripartisme, deux partis n'existent pratiquement pas à côté d'Ennahda qui veut dominer la scène politique. Tous les gouverneurs et les hauts responsables sont nommés au sein du sérail d'Ennahda. Il en est de même des hauts responsables des organes de télévision, de presse, comme ils veulent l'imposer aux journalistes du groupe de presse Dar Essabah, également. Ils ont également nommé les directeurs généraux des sociétés nationales et les hauts responsables de la douane. Les deux autres partis n'ont rien reçu du « gâteau des nominations ».

La revendication maintes fois exprimée par le Syndicat de la magistrature et l'association des magistrats d'une institution transitoire de la justice a-t-elle été enterrée ?

Oui, elle n'a pas vu le jour. Bien au contraire, ils ont redonné vie au Conseil supérieur de la magistrature qui existait sous Ben Ali, avec la corruption qui y régnait et la présence de nombre de magistrats corrompus. Mais il est aussi un secteur où Ennahda est en train d'ouvrir la voie à une grave situation d'insécurité et de violence, c'est celui de la police. Ils sont sur le point de préparer des recrutements par milliers, sans aucune forme de concours ou de niveau d'études. Ceux qui seront recrutés appartiennent ouvertement à Ennahda ou sont proches d'elle.

La crise politique que nous vivons se traduit au sein même de l'Assemblée nationale constituante, où les affrontements et la violence sont quotidiens. Les mobilisations et les manifestations, au cours desquelles les militants sont agressés, arrêtés, sont aussi menacés par les milices qui usent de toutes les formes de violence, en toute impunité.



Manifestation dans les rues de Tunis, le 22 octobre 2012.

Alors que l'UGTT proclame que le projet de Constitution est loin des aspirations des travailleurs et du peuple, plusieurs milliers de citoyens défilent à nouveau le 23 octobre à Tunis, sur l'avenue Habib-Bourguiba, et mettent en cause la légitimité de l'Assemblée constituante, un an après son élection, et la démission du gouvernement Jebali : « Le peuple exige la chute du régime ! » La même exigence est brandie, près de deux ans après la chute de Ben Ali.

Liban

Correspondance (21 octobre 2012)

Après l'attentat contre Wissam el-Hassan, où va le Liban ?

L'attentat qui a tué le 19 octobre Wissam el-Hassan, chef des renseignements généraux de la police libanaise et dirigeant du mouvement du 14-Mars (principale coalition de l'opposition au Liban, mouvement qualifié par les experts médiatiques eux-mêmes de « pro-occidental » et largement financé par l'Arabie Saoudite) est un élément de la guerre qui se mène en Syrie. Comme le montre la correspondance que nous publions dans cette page, quels qu'en soient les commanditaires, cet attentat marque indéniablement une volonté de faire plonger le Liban dans une situation comparable à celle qui ravage la Syrie depuis plus de dix-huit mois.

Le 19 octobre a été assassiné Wissam el-Hassan, chef des renseignements généraux de la police libanaise, dans le secteur al-Achrafieh. Chargé d'escorter personnellement l'ancien Premier ministre Rafik el-Hariri, Wissam el-Hassan n'était pas aux côtés de ce dernier lors de l'attentat qui lui avait coûté la vie le 14 février 2005. Depuis ce jour, l'autorité de cet officier de rang inférieur n'a cessé de prendre de l'importance, jusqu'à la mise en place de son service spécial de police. Ce service a tous les pouvoirs, avec le soutien ouvert du renseignement américain et saoudien. Les liens entre Wissam el-Hassan et les services américains et saoudiens étaient notoires, comme il est notoire qu'il se trouvait au centre de la coordination de l'action entre les différents services de renseignement de plusieurs pays arabes. Il avait ainsi rencontré le chef des renseignements et vice-président égyptien, Omar Suleiman, bras droit de Moubarak, à peine deux jours avant le déclenchement de la révolution égyptienne. A la suite de l'assassinat d'el-Hassan, les membres du 14-Mars (Saad Hariri, les

Forces libanaises, mais aussi Joumblatt) ont réclamé la démission de Najib Mikati (*Premier ministre du Liban* — NDLR) et de tout le gouvernement. Le 21 octobre, lors du transfert de la dépouille au cimetière, l'ancien Premier ministre, Fouad Siniora, a également demandé la démission du gouvernement. Lors de la cérémonie, les orateurs ont fait des discours contre le régime syrien et contre le Hezbollah. Un prédicateur a appelé le cortège à prendre d'assaut le Sérail, nom du siège du gouvernement, distant de cinquante mètres, et des affrontements avec les forces de police ont été immédiatement provoqués. A noter que l'on trouvait dans la manifestation des drapeaux avec le sigle d'al-Qaida et de plusieurs groupes militaires de « l'Armée syrienne libre ». Plusieurs zones du Liban sont en ébullition, des routes sont coupées, et ceux qui se trouvent à l'origine de l'assassinat de Wissam el-Hassan savent ce qu'ils font. Leur but est de provoquer une situation de trouble et de ramener le Liban à une situation comparable — au bord de l'implosion — à celle qui suivit la mort de Rafik el-Hariri. La chute du gouvernement marquerait une dangereuse vacance de pouvoir, avec une aggravation des menaces contre la paix civile, et, bien entendu, des répercussions sur la situation en Syrie. Le fait que toute la police et l'armée soient occupées à gérer une situation intérieure qui se dégrade laisse libre cours aux trafics d'armes et aux mouvements de bandes armées de part et d'autre de la frontière avec la Syrie. L'impérialisme américain et les marchands d'armes du Qatar et de l'Arabie Saoudite pourront agir encore plus librement pour démanteler et le Liban et la Syrie. Il est clair ici que chaque fois que les choses ne se déroulent pas comme le voudraient les Américains, il y a des assassinats pour rebattre les cartes et créer de la confusion. Il y a une grande crainte pour la paix civile au Liban. »

Egypte

Pain, liberté ! A bas la commission constituante !

Correspondant

La commission des Cent, chargée de rédiger le projet de Constitution, a présenté le 10 octobre son avant-projet de Constitution.

Opacité. La commission a tenu plus de cinquante sessions à huis clos. L'absence de publicité et de transparence sur les positions de chacun, les rumeurs et les démentis ont marqué son fonctionnement. Elle est dominée par le Parti liberté et justice (PLJ) des Frères musulmans, et par Al-Nour, celui des salafistes.

Continuité. Il importe de souligner que sur la question importante du rapport de l'armée aux pouvoirs législatif et exécutif, le projet prévoit un dispositif semblable à celui qui existait sous Moubarak, à quelques modifications près. Le budget de l'armée (estimé à cinq milliards de dollars) et ses activités économiques (évaluées à 25 % du produit national brut) seraient soustraits au contrôle du Parlement. C'est le Conseil de défense national (CDN), réactivé par le Conseil suprême des forces armées (CSFA) en juin dernier, qui examinerait le budget de l'institution militaire et aurait son mot à dire sur toute législation la concernant.

Vendredi 19 octobre, un éventail de partis, coalitions et groupes politiques non islamistes, allant des formations traditionnelles de la bourgeoisie aux organisations d'extrême gauche, y compris le Courant populaire de Hamdine Sabbahi, la fédération des syndicats indépendants (EFITU) et nombre d'associations de défense des droits de l'homme, manifestaient au Caire. Trois cortèges ont convergé l'après-midi vers la place Tahrir. Des milliers de manifestants ont scandé : « Moubarak réjouis-toi ! Morsi continue dans ta voie ! », et : « A bas Morsi-Moubarak ! » Opposés aux prêts demandés par le gouvernement au FMI et à la Banque mondiale, ils ont lancé : « Voici les conditions de la Banque mondiale : faim, chômage et hausse des prix ! », « La Banque mondiale ne nous gouvernera pas ! Le colonialisme ne nous gouvernera pas ! »

Dans la soirée, un cortège s'est dirigé vers le palais présidentiel, et un autre vers la Chambre haute, siège de la commission constitutionnelle. « Pain ! Liberté ! A bas la commission constituante ! », ont lancé les manifestants qui exigent « une Constitution révolutionnaire, libre, élaborée par tous les Egyptiens ! »